

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 074-217401074-20240513-21_2024-DE



Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	7
• votants	7
• absents	3
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 13 mai 2024 à 20 heures 30

Date de convocation :

03 mai 2024

Date d'affichage :

03 mai 2024

Objet

N° 21/2024

Subventions 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

MM. FORESTIER Jean-Paul, REY Pierre-Alain, CHATANAY Cyril, LAFFIN Carole, VICTOR Thibault, FORESTIER Nicolas, BALDI Olivier.

Excusé(e)(s) : VICTOR Émilie, BERNARDI Jérémy, RACINEUX Régis.

Pouvoir(s) donné(s) :

Secrétaire de séance :

M. CHATANAY Cyril

Monsieur le Maire rappelle qu'au budget primitif 2024, une somme de 5 000 euros a été imputée au compte 65748 : *subv.fonct autres personnes droit privé*, il confirme la répartition qu'il en a été faite ainsi :

- Sépas impossible :	200 euros
- Téléthon:	100 euros
- ADMR :	200 euros
- Graine d'amis :	200 euros
- Les Restaurants du Coeur :	50 euros
- La Droiselanne :	500 euros
- Protection Civile	50 euros
- APE du RPI Desingy-Clermont-Droisy	200 euros
- Association Clin d'Oeil	500 euros
- Service d'Entraide Familiale	100 euros
- Fédération sportive du Val des Usses	30 euros
- Banque alimentaire	50 euros
- Espace Femmes	100 euros
- Association Nature et Terroirs	550 euros
- Association lieut.louveterie Hte-Savoie	50 euros
- Opération Nez Rouge	50 euros
- Handisport	50 euros
- France Alzheimer	50 euros
- Locomotive	50 euros
- Tic et Tac AtIAs	50 euros
- Jeunes Agriculteurs Canton Frangy-Seyssel	150 euros
- GSF pompiers humanitaires	500 euros

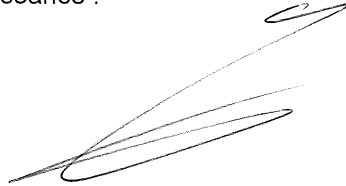
Total subventions

3780 euros

AINSI FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance :



Fait à DROISY, le 14 mai 2024.



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Jean-Paul FORESTIER